

LA SÉCURITÉ NUMÉRIQUE, C'EST PROTÉGER SA VIE PRIVÉE ET CELLE DES AUTRES !

#SSI #RGPD

#2 LE CYBERHARCELEMENT

Le cyberharcèlement caractérise des propos ou des comportements répétés dans le temps visant à nuire délibérément à une personne avec des outils numériques (messaging, réseaux sociaux, téléphone...). Cela se traduit par une dégradation de la santé physique ou mentale de la personne harcelée. Nous pouvons tous en être victime ou témoin un jour.



LES FAITS DE CYBERHARCELEMENT SONT MULTIPLES

- Publication de vidéos ou photos dans un groupe (ex : réseau social, forum, blog...)
- Propagation de rumeurs par messages
- Commentaires d'internaute dégradant la victime
- Création d'un faux profil, d'une page, d'un groupe pour nuire à la victime
- Publication de photos compromettantes (ex : photos dénudées, ...)
- Messages menaçants, insultes par messagerie (ex : moquerie sur le physique, ...)

COMMENT S'EN PROTÉGER ?

- En ajustant vos paramètres de confidentialité afin de limiter l'exposition de votre vie privée
- En prenant le temps de réfléchir avant d'envoyer des messages, photos ou vidéos
- En obtenant l'accord de la personne avant publication pour respecter son droit à l'image
- En sécurisant vos comptes utilisateurs avec un mot de passe fort, unique pour chaque service
- En ne divulguant pas son mot de passe

QUE FAIRE SI L'ON EST VICTIME OU TEMOIN ?

- Ne pas répondre aux commentaires, ne pas se venger
- Garder des preuves par des captures d'écran
- Se déconnecter de tous ses comptes et au besoin, changer de mot de passe
- En parler à des personnes de confiance
- Déposer plainte auprès des services de police ou de gendarmerie par la victime
- Contacter l'hébergeur pour faire disparaître le contenu